L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX: Rue de Chartres, No. 73. NOUVELLE-ORLEANS, JEUDI MATIN, 20 DECEMBRE 1866. Entre les rues Bienville et Conti.

DUFOUR & LIMET,
PROPRIÉTAIRES - ÉDITEURS.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

EDITION QUOTIDIENNE.
Par an, $10; par semestre, $6; par trimestre, $4.
Prix d'un exemplaire, 10 CENTS.

EDITION BI-HEBDOMADAIRE
Paraissant le Mardi et le Samedi:
Par an, $5; par semestre, $3.

TARIF D'ANNONCES.

Les annonces transitoires, placées à tour de rôle dans les diverses parties du journal, paieront $1 50 le carré pour la première insertion, et 75 CENTS le carré pour chaque insertion subséquente.

Les annonces transitoires de la page éditoriale paieront $1 50 le carré pour chaque insertion.

Les annonces publiées par intervalles, paieront comme annonces nouvelles pour chaque insertion.

Les annonces au mois, dans la page éditoriale, paieront $10 le carré par mois.

Les personnes faisant régulièrement et souvent des annonces auront, sur les prix indiqués ci-dessus pour les annonces transitoires, tel escompte qu'il sera convenu avec elles; mais dans aucun cas, cet escompte ne dépassera 33 pour cent.

Toutes les réclames d'annonces d'affaires paieront 20 cents net la ligne pour chaque insertion.

Toute annonce transitoire doit être payée d'avance.

Les comptes des personnes faisant régulièrement de nombreuses annonces seront envoyés à la fin de chaque mois.

NOUVELLE-ORLEANS
JEUDI MATIN, 20 DECEMBRE

☞ Pour la liste des navires et vicembouts arrivés dans notre port, ainsi que les expéditions en d'outre, voir à la page anglaise.

VE'TES A L'ENCAN DE CE JOUR.

Pour les détails et l'heure, voir aux annonces.

Par Nelligan & Nash—8 heures du soir, à la salle d'encan du Crédeant, No 74, rue Carondelet, continuation de la vente de statues et statuettes en albâtre et en marbre, vases, tables en mosaïque et articles de fantaisie, articles en Britania, jolis tableaux au lot d'argenterie, etc., et le beau vase qui a été exposé à la Foire Agricole de la Louisiane.

Par Gardner Smith, Yeizer & Co—à 6 heures et demie du soir, au No 80, rue du Camp, au premier, une belle bibliothèque, composée de 300 livres de droit et de littérature, de beaux tableaux à l'huile, coffre-fort, meubles de bureau, etc.

Par E. Roger & Co—à leur salle d'encan, bottes, brodequins et souliers.

Par D. E. Morphy—à l'entrepôt, Nouvelle Levée, entre Julia et Notre-Dame, 251 sacs de café.

Par W. H. Bunnell—à sa salle d'encan, rue de la Commune, oeillères, fourchettes, etc., doublement plaquées.

Par O. de Février—rue de Chartres, entre Bienville et Conti, les installations du Restaurant Forget.

Par Montgomery & Bros—à leur salle d'encan, un assortiment général de meubles, tapis, glaces, etc; et aussi décrites de P. Liner, rue Gravier, beaux chevaux de selle et de monture, anolets, voitures légères, buggies, wagons, etc.

Par O. Vaiston—encoignure Tchoupitoulas et Notre-Dame, à 10 heures et demie, 110 caisses de jambons enveloppés.

Par Tourné et Neuburger—No 58, rue Carondelet, à 10 heures et demie, un stock de cigares, vins, malaga, etc. etc.

Par S. Guinault—à 11 heures, à l'extrémité de la rue Bienville, sur le chemin de la Métairie, 20 vaches laitières, plusieurs avec veaux, une jument et son poulain.

Par Pancourbar de la parcelle de Plaquemines—sur les lieux, à 11 heures, la belle habitat un canne sous le nom de Tagliaferro Place, située Plaquemines, rive droite.

Par John C. Stohm—au No 33 à la rue Bienville, une chandises sèches, bitellements et chapeaux.

Par E. M. Jacobs—au No 9 de la rue St Ferdinand, cardes, draps, wagons, harnais, etc.

Par Hoffman & Marks—au No 38 de la rue de Chartres, habillements, lingerie, chapeaux, etc., sans réserve.

Par E. Roger & Co—au Nos 45 et 47 de la rue Vieille Levée, bottes, souliers et brodequins, légèrement avariés.

Par Vincent & Co—au No 16 de la rue de Chartres, couvertures, draps, flanelles, cotons, bonneterie, mousseline de laine, etc.

Par Bernard Turpin, à la Levée, vis-à-vis de la rue du Quartier, vins rouges de Bordeaux en barriques.

Par D. E. Morphy—au No 47 de la rue des Magasins, saloon-Bierie.

Par Nelligan & Nash—dans leur salle d'encan, rue Carondelet, stock atelier de marchandises sèches, malles, valises, etc.

☞ Adresses vos commandes chez M. Ernest Turpin, 93 Vieille Levée.

Vente à l'encan, par Nelligan & Nash, AUJOURD'HUI:

10—A 11 heures du matin: Continuation de la vente de marchandises sèches, malle, paraoils, et articles de fantaisie, avariés par le feu au No 38 de la rue du Camp.

2—A 7 heures du soir: Vente de cadeaux de Noel et de premier de l'an; statues en marbre et en albâtre, &c.

Les connaisseurs et le public sont invités à venir examiner ces magnifiques objets d'art importés directement de Florence (Italie) par Signor G. B. Fandolini—groupes, vases, statuettes, tables en mosaïque et une variété d'autres articles.

La vente est positive et sans réserve.

☞ Voir l'annonce.

☞ Vente d'habits—Aujourd'hui jeudi, 20 du courant, à 10 heures du matin, sans faute par la maîtresse de MM. Hoffman & Marks, rue de Chartres No 38, une de ces grandes ventes à l'encan qui attirent tout le monde à la fois. Il s'agit d'habits, de linge, de chapeaux, de malles de voyage, &c, &c. Le stock est plus varié. La vente sera sans réserve et les conditions seront annoncées au moment de la crier.

THÉATRE DE L'OPÉRA.—Comme il y avait relativement peu de monde à la première représentation de la *Mendiante*, la seconde représentation qui a lieu ce soir aura pour beaucoup tout l'attrait de la nouveauté. Ceux qui ont vu jouer Mme Lagroix dans le rôle de Marguerite tiendront à la revoir encore. Nous pouvons donc prédire à coup sûr qu'il y aura foule ce soir à l'Opéra. M. Rousseau doit remplir le rôle du pasteur; les autres rôles restent confiés aux mêmes artistes, MM. Gravier, Roche, Sage, Gilbert, etc., et Mmes Gravier, Gennefort, Bondre, etc.

Le représentation que M. P. Albaiza, directeur de l'Opéra, avait offert aux artistes du théâtre d'Orléans, restée sans engagement, aura lieu samedi prochain. On nous a communiqué le programme qui est composé comme suit: *Les plaisir et la bonne temps*, comédie proverbe de Léon Gozlan, jouée par M. Paul Albaiza et Mme Lamot; *Par droit de conquête*, comédie en trois actes de Legouvé, jouée par Mmes Larmet et Blondelet, et MM. Fournier, Larmet et Roche tous; *Les deux timides*, vaudeville en un acte, joué par MM. Chamouin et Harnedorff, Mlle Savigny et Mme Chamouin; puis deux chansonnets par MM. Harnedorff et Chamouin. Nous reviendrons sur cette représentation.

CRESCENT MONTHLY—Nous avons reçu le numéro de janvier de cet excellent recueil qui doit y figurer sur la table de tout salon, où l'on se pique de goût littéraire. Il contient un choix varié d'articles et de pièces de vers. Nous mettic-nerons spécialement *A night at the New Britannia* par John R. Thompson, écrivain vigoureux de beaucoup de mérite; c'est un compte-rendu de la représentation sur un théâtre de Londres d'une pièce intitulée: "La fille du confédéré ou le tyran à la Nouvelle Orléans". Un compte-rendu des opérations de la cavalerie en Virginie dans l'automne de 1862, par le colonel John Esten Cook, mérite d'être signalé aux militaires. Les membres du clergé catholique liront avec intérêt "Le second Concile Catholique" de Baltimore, qui est illustré par une gravure représentant la procession faisant le tour de la cathédrale.

Le prix de l'abonnement au *Crescent Monthly* est de quatre piastres par an, le prix du numéro est de 40 cents. On peut s'abonner chez les libraires ou en bureau du journal, rue Baronne No 88.

BAZAR DE L'HÔPITAL DU SUD.—La fondation d'un hôpital pour les soldats mutilés du Sud n'est pas seulement une bonne oeuvre, c'est pour nous tous un devoir imposé par la reconnaissance. L'histoire conservera le souvenir de l'héroïsme des vaillants défenseurs d'une cause perdue; mais à côté de l'impérissable gloire acquise sur les champs de bataille marchent le pauvreté, le dénûment, la douleur, toutes les souffrances de l'âme et du corps. C'est cette misère si honorable qu'il s'agit de soulager, et la population entière du Sud en notre dans ce but.

La Nlle-Orléans, appauvrie par la guerre, se trouvera encore assez riche pour doter largement l'Hôpital. Les dames du 2me district devient se réunir demain, à midi, chez Mme Brosnan, 74, Esplanade, pour arrêter un plan de conduite; et celles de 3me district sont invitées à se rassembler samedi, 22, chez Mme Wright, à l'angle des rues St-Claude et Esplanade, pour délibérer de leur côté sur les mesures à prendre. Nous espérons qu'elles répondront à l'appel qu'on nous prie de leur adresser. Les personnes habitant la partie inférieure de la ville qui voudront adresser des dons, de quelque nature qu'elles soient, à l'Association de l'Hôpital du Sud, voudront bien les envoyer à Mme Wright. Les montants des dons seront reçus avec reconnaissance.

FOIRE D'E ST-VINCENT-DE-PAULE. — Nous avons dit le but de cette Foire: c'est pour soutenir l'asile des enfants que la guerre a laissés sans ressources. Qui ne voupra coopérer à cette bonne oeuvre, dont doivent profiter aussi tous les enfants abandonnés? Aussi la foire de St Vincent-de-Paule, ouverte en ce moment au Masonic Hall, rue St-Charles, entre Union et Perdido, en face de l'allée du Commerce, est-elle fort suivie. Les dames à la direction desquelles cette affaire a été confiée s'en occupent avec un zèle et une activité qui leur fait grand honneur, et le succès paraît devoir couronner leurs efforts. Nous prions ces dames, et Mmes. Numa Augustin, J. R. Conway et L. M. Comes entr'autres, de vouloir bien recevoir nos plus sincères remerciements pour l'excellent lunch qu'elles ont eu la bonté de nous adresser.

YOUNG MEN'S SOCIABLE CLUB.—Ce Club, composé de plus aimables jeunes gens de la Ville, jouait hier dans nos rues où il faisait résonner une musique digne de l'attention de tous. Ce Club qui entretient ici l'esprit de société, comme son nom l'indique, a bien voulu en passant hier soir devant nos bureaux nous honorer d'une brillante sérénade. Nous l'en remercions vivement.

CONFISERIE ET PATISSERIE.—Qui ne connaît les bonbons de Bellanger et son établissement à l'angle des rues Canal et Bourbon, devant le quel toute la ville passe chaque jour. Si le local est avantageux, on peut dire aussi que les confiseries et les patisseries qu'on y vend sont dignes du local. Aussi la foule s'y arrête-t-elle pour acheter ou pour consommer. Cette année M. L. A. Bellanger s'est distingué comme de coutume. On trouvera chez lui toutes sortes de friandises et de jolis articles pour étrennes de Noël et de jour de l'an. Nous signalons les boîtes à surprise, recelant des bonbons merveilleux qui se découvrent au moment où l'on croit le cadeau épuisé.

CADEAUX DE NOEL ET DU JOUR DE L'AN.—Nous signalons aux personnes en quête de jolies choses à offrir en cadeaux le splendide assortiment de bijoux et d'objets d'art de la maison A. B. Griswold & Co. Il y a dans ce magasin une variété d'articles de bon goût que l'on peut acheter à aussi bon marché que dans toute autre ville des Etats-Unis. On trouvera dans l'annonce insérée dans nos colonnes une liste des objets que les amateurs sont invités à examiner.

FARINE LOCALE—MM. Robinson et Jones, propriétaires des "Robinson City Mills," située à la tête du Bassin neuf, annoncent qu'ils vendront au baril ou au sac de la farine de blé et de maïs préparée, dont la pâte lève instantanément sans autre addition que celle de l'eau. Il paraît que cette pâte fait d'excellent pain. Ces messieurs invitent les boulangers et les particuliers à en faire l'essai.

CADEAUX.—Achetez vos cadeaux de Noel et du jour de l'An à L'EMPORIUM DES ALBUMS DE BLESSING, rue de Chartres, No 24. Ce sont les meilleurs, bien qu'ils coûtent 25 0/0 de moins que tous les autres albums de la ville.

CHEVEUX ET FARURES—Nous appelons l'attention des dames sur l'annonce de la maison Félix Saron, inserée dans nos colonnes. Cette maison a son magasin principal, rue Baronne No 14, tout près de la rue de Canal, et une succursale même rue No 214, encoignure Girod. Le premier de ces magasins touche presque la rue du Canal et se trouve dans le voisinage des différents chemins de fer urbains, de sorte qu'on peut s'y transporter facilement de tous les points de la ville. Le magasin est très bien installé et un grand salon y est réservé pour la coiffure des dames, pour bal et soirée, et pour la friture et la coupe de cheveux des enfants.

M. Saron appel l'attention des dames sur le magnifique assortiment de cheveux de toutes les couleurs et de toutes les longueurs, qu'il vient de recevoir, et sur un beau choix de parures en jai, de jumelles, de peignes, broches et de parfumerie fine. Il annonce que ses prix de vente sont à 25 pour cent meilleur marché que ceux des magasins de la rue du Canal. Les modistes et les fleuristes trouveront chez lui un dépôt des fleurs de T. Jouanique, de Paris, dont elles la finesse et le goût ne peuvent être surpassés.

CHRONIQUE LOCALE.

L'INCENDIE DU THEATRE D'ORLEANS.—La longueur des dépositions recueillies dans l'enquête tenue par le juge de paix Colleau, à la suite de l'incendie qui a eu lieu au Théâtre d'Orléans, ne nous avait pas permis de les insérer hier en entier. Nous recevons à ce sujet la lettre suivante de M. Albert, et comme notre désir est toujours de soumettre au public un exposé impartial, nous l'insérons volontiers ainsi que plusieurs dépositions additionnelles; nous donnons également le texte entier de la déposition de M. Albert:

M. le Directeur,

Je lis dans votre dernier numéro, le compte-rendu de l'enquête relative à l'incendie du Théâtre d'Orléans et je m'aperçois que certains témoignages ont été entièrement omis, d'autres tronqués ou dénaturés. Dans une affaire aussi sérieuse, aussi grave, il est nécessaire et du devoir de tout juge loyal et désintéressé d'exposer au public les faits tels qu'ils sont. Aussi, j'ose espérer, Monsieur, que vous voudrez bien insérer la présente dans votre prochain numéro.

Pour ma part, et c'est là le but principal de ma lettre, je proteste de la façon la plus énergique contre ce que vous te que vous me faites dire et qui est la conclusion partie de ma déposition. Vous pourrez facilement vous en convaincre en consultant sérieusement cette fois le rapport de M. le juge lui même.

"J'avais refusé de jouer la veille du feu, sans paiement, et je fus payé," me fait-on dire, voilà qui est faux, car pas plus moi que les autres n'avaient été payés. Il m'est dû aujourd'hui toutes sommes remboursées à M. Labrunie, $73 en or environ, et si, comme tous les artistes le prétendent, je n'ai rien gagné sous appartiennent, il m'est dû non pas 73 piastres, mais 253 piastres en or. Mais personne n'a été payé, M. Labrunie le sait bien, ni mon beau-père auquel il est du 300 piastres, ni mon économie de quatre ans de travail en Amérique, ni mon beau-frère, en un mot, aucun des artistes.

Oui, monsieur, il est vrai que j'étais mal avec l'administration. Mais étais le seul et pourquoi? voilà ce que je vais expliquer franchement, sans crainte de solecisme certain voile. J'étais mal avec l'administration parce que je voulais être payé de ce qui m'était dû, parce que je ne voulais pas être venu à 2800 lieux de mon pays pour n'y trouver dans une misère qui entraînait d'autres misères, ni mes parents, ni de parents qui n'ont que moi pour soutien, je ne rouge pas de l'avouer; voilà pourquoi j'étais mal avec l'administration.

Mais étais-je le seul à réclamant aussi justement ce qui lui était dû? Non certes! et une sommation faite le 4 je crois, à M. Labrunie d'avoir à payer les sommes restantes, n'avait pas été faite et provoquée par moi seul, mais bien par M. Larmet et tous les artistes ensuite qui en comprenaient parfaitement l'utilité. Ce jour-là, M. Labrunie déclarait savoir pas de quoi nous payer, mais il offrait une garantie écrite de M. Hippolyte Perceval et Nardini, ainsi conçue: "Les artistes pourront passer le 14 à la caisse du Théâtre pour y toucher leurs appointements," signé L. Labrunie et, au-dessous, signé H. Perceval et Nardini.

Cette garantie, je l'ai accceptée tous avec empressement. Le lendemain matin, MM. Hippolyte Perceval et Nardini retirèrent leur garantie par une lettre particulière adressée à chaque artiste. Ce fut alors le *tête à tête* général. M. Selmy, Rocheteau et Joanni m'accompagnèrent chez un avocat pour aviser aux mesures que nous devions prendre, car on ne payait à ses artistes refusant de continuer leur service.

Ce fut alors que M. MM. Hippolyte et Nardini intervinrent de nouveau, nous promettant cette fois une garantie de 2 mois au moins, sans aucun appointements; ce même jour, où n'ayant plus d'argent à la maison, je demandais un acompte qui me fut remis par ces messieurs: 21 piastres en papier, sur 161 piastres en or qui m'étaient dûs.

Le matin du jour où l'acte notarié qu'avaient bien voulu nous faire ces messieurs, devait nous être remis, le Théâtre brûlait, la garantie n'existait plus et nos appointements étaient perdus.

Est-il nécessaire de démontrer que depuis le moment où M. Hippolyte Perceval et Nardini avaient garanti 2 mois de nos appointements nous avions tous intérêt à soutenir le Théâtre d'Orléans qui était sauvé, je gagne pain, notre seule garantie, notre seule ressource? Le public jugera.

Depuis lors j'ai eu avec quelques-uns de mes camarades le bonheur d'être engagé à l'Opéra. Hélas! il en est qui ne m'ont pas pardonné cette faveur, sachant qu'elle leur serait refusée. De là quelques dépositions malveillantes et ces contradictions avec celles qu'on n'a pas reproduites en entier. Le public en fera justice. *Vae popuoli vae dei.*

Je joins à ma lettre une rétractation faite par M. Selmy sur un fait qu'il a avancé dans sa lire déposition, fait qu'il avait en soin même d'annoter par ces mots ce qui était extraordinaire et qu'il dément aujourd'hui.

Tels sont les faits que je voulais mettre à la connaissance du public pour l'éclairer sur la situation véritable du Théâtre d'Orléans.

ALBERT DUFOUR.

Voici maintenant les dépositions.

M. Etienne Labrunie, après avoir expliqué sa position de directeur du Théâtre d'Orléans et relaté comment il a eu connaissance du feu, déposa ainsi:

Un employé, un machiniste, du nom d'Eugène, qui était employé comme aide machiniste, avait quitté l'administration par suite de délais dans les paiements. Le samedi suivant, il vint à moi et me dit qu'il avait besoin de travailler et je l'employai comme aide du peintre. Il connaissait très bien les portes et les communications du théâtre. Personne ne couchait au théâtre, excepté le concierge Léon Ruffanati et sa femme, une femme de couleur.

Je connais M. Albert Dufour; c'est un des artistes que j'emploie. C'est dans sa loge que seize des figurants se sont habillés ce soir là; quelques uns d'entre eux, ce que j'ai appris, appartenaient à l'Opéra. Le concierge doit les connaître: M. Albert peut aussi en connaître quelques uns. La veille du feu nous avons eu une explication assez vive à propos du paiement des salaires. Il se peut que cela ait eu lieu le jour avant. Le jour que M. Albert et M. Alphonse Gautier refusèrent leurs services pour la représentation de soir parce que leurs salaires n'avient pas été payés, je les avais fait citer devant le recorder Gastinel, et ils se décidèrent alors à jouer ce soir là seulement à cause des avances qu'ils reçurent de M. Hippolyte.

En général les acteurs étaient plus ou moins mécontents. La veille du feu, le 6 décembre, nous jouâmes *La Tour de Nesle*. La représentation finit un quart d'heure ou une demi heure après onze heures. Quand je quittai le théâtre, il y avait encore des artistes qui se déshabillaient. Parmi eux étaient M. Joanni, mon régisseur, qui restait dans le but d'assister au départ de tous les artistes. Cela fait partie de ses fonctions. Le devoir du régisseur est de veiller à ce que tout le monde, excepté le concierge, ait quitté le théâtre avant qu'il s'en aille. Les fonctions de l'allumeur étaient de préparer et d'allumer les lampes et de les mettre dans les loges des acteurs, puis d'allumer les becs de gaz et les quinquets de la scène. Après la représentation son devoir était d'éteindre les lumières sur la scène et toutes les lampes dans les loges des acteurs. Le soir, mais que le lampiste n'ait pas parti du théâtre quand j'en sortis.

Les fonctions du portier étaient d'empêcher les étrangers de pénétrer dans le théâtre par l'entrée des artistes et, à la fin de la représentation, son devoir était de fermer les portes du théâtre devant et derrière. Sur le derrière il n'y a qu'une entrée. Joseph, le lampiste, et le portier étaient chargés de sortir le théâtre et alors de fermer l'entrée de derrière, le lampiste s'en allait ensuite chez lui. Il se servaient pour cette visite de lanternes sourdes.

Nous plaçons ici deux dépositions qui établissent que le portier et le lampiste sont restés les derniers au théâtre, et qu'il n'y avait pas de signe de feu au départ des artistes.

Albert Larmet dépose qu'il a quitté le théâtre un des derniers, et qu'avant de partir il a soigneusement serré ses costumes et fermé la porte de sa loge; que quand il est parti il n'a laissé derrière lui que le portier et le lampiste.

Ernest Perera dépose qu'il a été le dernier à quitter la chambre aux costumes et qu'à ce moment il n'y avait aucun signe de feu.

Voici maintenant la déposition entière de M. Dufour:

M. Antoine Dufour dépose: mon nom de théâtre est Albert Dufour. Je demeure au No 104, rue Ste-Anne, je suis artiste. J'étais employé au Théâtre d'Orléans le 6 et le 7 décembre. Je jouais un rôle dans la Tour de Nesle qui a été joué ce dans la soirée du 6. Quand j'ai eu fini mon rôle, il fallait encore une heure pour terminer la représentation. Immédiatement après avoir fini je partis avec ma femme et me rendis chez moi. Je crois que je vis le concierge parce que j'entrai là à lui et à sa femme des cigarettes. La première nouvelle que j'eus du feu au théâtre me fut donnée par Levy qui veillait au mort et qui vint frapper à ma porte et m'informa que le feu était au théâtre. Je me levai immédiatement et allai au feu.

On était au point du jour et les pompes étaient là. Quand j'arrivai au feu j'allai du côté de la rue Ste-Anne et puis je fis le tour du Théâtre. Je n'avais rien au théâtre excepté le linge que j'avais donné à laver à la femme du portier. Je ne connais aucun fait se rattachant à cet incendie, que je puisse mentionner. La veille de la représentation je refusai de jouer à moins que je ne fusse payé, ce qui fut fait. Je ne connais pas le Dr Delory. Je n'ai jamais dit à qui que ce soit "si j'étais libre de parler". Je n'ai jamais essayé de sauver quelque chose appartenant au Théâtre. J'ai vu mon beau frère en sortir une fois. J'ai appris de lui qu'il avait sauvé le violon du chef d'orchestre. Je ne sais rien de plus.

Dans la soirée du 6, je tiens à constater le fait que je ne me suis pas habillé dans ma loge habituelle mais dans la loge voisine, et quand je partis j'arrangeai tous mes costumes en bon ordre et j'appelai l'attention de M. Edmond, le sous-régisseur, sur ce fait. Il dit qu'il était pressé. Je lui dis: oh! non vous pouvez voir que tout ce que je laisse est en bon ordre. Quand j'arrivai au feu, le feu était dans la chambre de M. Larmet et dans la chambre à costumes de M. Parlange et il n'avait pas encore atteint ma loge habituelle et celle dans laquelle je m'étais habillé. Pendant le temps que je mis à me rendre sur le devant du Théâtre rue d'Orléans, devant qui était en feu, et à revenir rue Ste Anne, cette partie du Théâtre rue Ste-Anne était en flamme. Je ne suis pas entré dans le Théâtre mais je suppose que le feu a éclaté dans la chambre de M. Larmet et dans la chambre à costume de M. Parlange du dehors.

Hier, M. Selmy a de nouveau comparu devant le juge et a fait la déposition suivante:

A personnellement comparu M. Selmy, lequel déclare: J'étais dans l'erreur quand j'ai dit avoir vu M. Albert. C'est M. Alphonse que j'ai vu dans la régie au compagnie de M. Gauthier, père, et de Mlle Mathilde. Comme M. Alphonse termine la pièce avec moi, il a y avait rien d'extraordinaire qu'il fut là.

M. Gauthier a déposé que son rôle, dans la soirée du 6, était dans la dernière scène, et que M. Dufour, son beau frère, avait quitté le théâtre longtemps avant lui.

François Gauthier a déposé que son gendre, Dufour, avait quitté le théâtre longtemps avant lui et qu'il l'avait trouvé à la maison.

Madame Clémence Dauphin a déposé ainsi:

Je demeure rue Ste-Anne No 80, en face l'entrée des artistes du théâtre d'Orléans. Je demeurai là le 6 et le 7 décembre. Je connaissance que j'ai eu du feu a été par des cris. J'ouvris immédiatement ma porte. J'entendis la femme du portier criant au feu, ainsi que le portier lui-même et deux ou trois autres personnes. Le troisième étage lampait déjà des flammes et de la fumée. Je n'avais entendu aucune alarme avant cela. Tout le théâtre était en flamme quand j'entendis l'alarme pour la première fois.

PREMIER COUR DE DISTRICT.—A. S. Herron, avocat-général; L. H. Lizardo, avocat de district; Hon. E. Abell, juge. 19 décembre.

L'avocat général a dit à la Cour que l'affaire de M. Laughlin et autres, accusés du meurtre de Fred. Gruber, était fixée pour être jugée. Le jury est appelé et 52 membres sont présents.

Les prisonniers Michel M. Laughlin, Dave Hennessy, Stephen O'Donnell et Richard Ryan, sont appelés à la barre. Les témoins pour la poursuite sont au nombre de 51, dont 22 sont présents seulement. Le capitaine Rhody est absent, ayant quitté l'Etat après son arrivée. Le col. Herron obtient un mandat contre lui et en demande un pour tous les absents. La requête est accordée. Quelques témoins nouveaux sont ajoutés à la liste.

Le colonel Herron a dit à la Cour qu'il ne pouvait suivre le procès sans le capitaine Rhody qui, pendant, pourrait être trouvé en ville sur le steamer *Countess*, au nouveau Bassin ou à la station Soniat, chemin de fer de Jackson. La Cour a décidé qu'elle attendrait le retour du shérif pour voir si le capitaine Rhodes pourrait être trouvé quelque part.

MM. A. G. Field, H. C. Castellanos, Jules Lambert et John A. Fully paraissent comme avocats des accusés. Le juge Dooley était présent et prêtait son assistance officieuse.

Le général Humphrey Marshall, qui a paru comme un des avocats de la défense quand l'affaire en fut être jugée en mai à cause de la maladie subite d'un des jurés qui empêcha la continuation du procès, s'entretenait ailleurs pour des raisons qui n'ont pas été déclarées.

La Cour s'occupe d'autres affaires de peu d'importance pour attendre le retour des officiers envoyés à la recherche des témoins. Quelques 150 jurés additionnels; l'affaire est conséquemment continuée.

VOLS.—Une boîte contenant environ $250 en or, $700 en billets et quelque bijouterie appartenant à M. D. Hirsch, a été volée dimanche soir dans sa maison pendant que la famille était absente.

Un industriel de la Levée a enlevé à un fermier, Isaac Holman, une somme d'environ $100. Un individu nommé Buckleya a été arrêté.

DIRECTEURS DE BANQUE.—Les actionnaires dont les noms suivent ont été nommés directeurs de la Banque de l'Amérique: Charles Cavaroc, W. B. Schmid, Charles J. Leeds, D. Fulgo, A. M. Fortier, M. Puig, P. Maspero, M. Judson, J. A. Scipiorel, J. F. Adams, G. Sherrek, F. W. Tilton et J. Fernandez.

COMPAGNIE DES CHEMINS DE FER DE LA NOUVELLE-ORLÉANS.—Le président M. Cole rapporte que la Compagnie possède 131 chars dont 14 sont sur la ligne du Canal, 29 sur la ligne des Magasins, 17 rue Prytanée, 22 Chemin du Bayou, 30 ligne Dauphine, et 19 Levée et Casernes. Elle a environ 700 mules. Les recettes de la Compagnie, comparées avec celles de l'année dernière d'environ $150,000. Un dividende de 2½ p. c. a été déclaré. Une grande partie des actions appartiennent à des veuves et à des mineurs.

Le projet d'ouvrir la ligne des Casernes par la Presse à Coton sera probablement abandonné, attendu qu'il coûterait à la ville plus de $100,000. Le chemin sera sans doute rattaché avec la ligne Dauphine au-dessous des Champs-Elysées.

RECORDER VENNARD.—Alfred Nicholas, accusé par W. H. Howard, de lui avoir volé $54 dans sa maison, au coin des rues Camp et St-Mary, a été renvoyé hier devant la Première Cour de District.

A aussi été renvoyé devant cette Cour par le recorder Ahern, John Burke, accusé d'avoir volé de Phuile d'olive.

Ansel, David Murphy accusé par H. Cohen de lui avoir volé une pipe.

GRANDE FOIRE AU PROFIT DE L'ASILE DE ST-VINCENT DE PAULE—La foule se porte avec empressement au Masonic Hall. Les dames patronnesses rivalisent de zèle afin d'obtenir un bon résultat. Tout le monde veut apporter sa pierre à l'édifice. Ce soir, jeudi, une mezzaville de l'ancienne cuisine, un glorieux pâté de la cassine, monté par les mains habiles d'un petit fils de Vatel, par le bon LASSERRE, chef des fournaux du restaurant Victor, a été gracieusement offert à la foire par M. JULES MARTIN. Que les gourmets se le disent!

AMENDES. — Voici le montant des amendes, versé au trésor de la ville par le recorder Ahern pour quatre semaines, finissant le 17 décembre: 27 cas, $935 39; — 3 déc., $706; — 10 déc., $918 25; — 17 déc., $1086 25. — Total, 3653 89.

Jamais les amendes n'ont plus rendu pour le même espace de temps.

BUREAU DE POLICE. — L'officier O'Neil, accusé d'avoir volé $2 à Minnie Hill (c), est renvoyé de service.

L'officier Z. Ruhle, qui est entré dans un cabaret avec son uniforme, est suspendu pour 24 heures.

Les officiers Luddy et Harris ont été réintégrés dans le service.

CONSEIL MUNICIPAL.

BUREAU DES ASSISTANTS ALDERMEN.—Le comité spécial chargé de faire une enquête sur l'accusation portée contre un ou plusieurs membres du Bureau, à rapporté que Joseph Negolvie, le fermier de la Halle Française, avait été arrêté et amené devant le comité comme témoin. Il a déclaré très nettement avoir reçu de différents bouchers du Marché Français, la somme de $1,500 pour être employée dans le but en question. Il a déclaré n'avoir encore reçu l'argent le premier mais qu'il l'avait dans sa poche pour s'en servir à la première occasion.

Sur motion, le rapport est accepté et le comité déchargé de toute autre investigation à ce sujet.

La résolution de nommer un comité réuni pour recevoir le comité congressionnel est adoptée et le comité nommé. Il se compose de MM. Pausley, Montamas, Higginbotham et Kaiser.

La résolution pour faire un débarcadère entre les rues St. Philippe et Hopital, pour les ramener de la cotte, est adoptée.

M. Kaiser propose de reconsidérer l'ordonnance passée dans la dernière séance pour la vente en parties brisées, des stalles du marché à la viande.

M. Pragne, pour couler à fond l'affaire de corruption, propose d'en référer à l'autre Bureau comme arbitre. M. Prados est d'avis qu'on loue tous les marchés suivant le même mode.

M. Higginbotham joincide avec M. Pragne. La motion de reconsidérer est perdue par 6 contre 8.

M. Pragne donne avis qu'à la prochaine séance il présentera une autre ordonnance relative à la vente des stalles du marché.

Les adjudications des marchés sont alors finalement approuvées, excepté celle relative au marché français qui avait été faite en faveur de M. A. G. Brice pour la somme de $37,100 et que M. Kaiser voulait approuver.

Une résolution substituée par M. Montamat est finalement approuvée. Le marché sera revendu après cinq jours de notice.

Est relevée une pétition pour changer les lignes fervées de la rue Royale et Chartres à cause du délai que va éprouver l'ouverture de ces rues. La ligne passera rue d'Enghien à la rue des Grands Hommes, de la aux rues Pologne, Amour, Louisa et Cascalva.

Le Bureau avant de s'ajourner, vote pour la compagnie américaine de navigation à vapeur les mêmes privilèges débarcadère que la compagnie des steamers de Lévrejocl.

BUREAU DES ALDERMEN. — La Nlle section de l'ordonnance des licences est appelée et sur motion elle est entièrement biffée du bill qui est alors adopte dans son ensemble. Il n'y manque plus maintenant que la signature du maire pour avoir force de loi.

Le colonel McCloskey présente une résolution à l'effet de charger le commissaire des rues de s'informer pourquoi les compagnies de chemins de fer de la ville ne réparent pas les rues qui passent leurs rails, conformément à leur chartes.

Une résolution pour autoriser le maire à faire des contrats pour la forme des différents marchés, le marché Français excepté, est approuvée.

M. Stith présente une résolution par laquelle le Maire est chargé de passer contrat avec J. G. Brice, comme principal, et E. Tomatis, comme caution, pour la ferme du Marché Français au prix de $37,100 pastres, pour une année. La résolution passe à la seconde lecture.

Ernest Perera dépose qu'il a été le dernier à quitter la chambre aux costumes et qu'à ce moment il n'y avait aucun signe de feu.

Voici maintenant la déposition entière de M. Dufour:

M. Antoine Dufour dépose: mon nom de théâtre est Albert Dufour. Je demeure au No 104, rue Ste-Anne, je suis artiste. J'étais employé au Théâtre d'Orléans le 6 et le 7 décembre. Je jouais un rôle dans la Tour de Neele qui a été joué dans la soirée du 6. Quand j'ai eu fini mon rôle, il fallait encore une heure pour terminer la représentation. Immédiatement après avoir fini je partis avec ma femme et me rendis chez moi. Je crois que je vis le concierge parce que j'entrai là à lui et à sa femme des cigarettes. La première nouvelle que j'eus du feu au théâtre me fut donnée par Levy qui veillait au mort et qui vint frapper à ma porte et m'informa que le feu était au théâtre. Je me levai immédiatement et allai au feu.

On était au point du jour et les pompes étaient là. Quand j'arrivai au feu j'allai du côté de la rue Ste-Anne et puis je fis le tour du Théâtre. Je n'avais rien au théâtre excepté le linge que j'avais donné à laver à la femme du portier. Je ne connais aucun fait se rattachant à cet incendie, que je puisse mentionner. La veille de la représentation je refusai de jouer à moins que je ne fusse payé, ce qui fut fait. Je ne connais pas le Dr Delory. Je n'ai jamais dit à qui que ce soit "si j'étais libre de parler". Je n'ai jamais essayé de sauver quelque chose appartenant au Théâtre. J'ai vu mon beau frère en sortir une fois. J'ai appris de lui qu'il avait sauvé le violon du chef d'orchestre. Je ne sais rien de plus.

Dans la soirée du 6, je tiens à constater le fait que je ne me suis pas habillé dans ma loge habituelle mais dans la loge voisine, et quand je partis j'arrangeai tous mes costumes en bon ordre et j'appelai l'attention de M. Edmond, le sous-régisseur, sur ce fait. Il dit qu'il était pressé. Je lui dis: oh! non vous pouvez voir que tout ce que je laisse est en bon ordre. Quand j'arrivai au feu, le feu était dans la chambre de M. Larmet et dans la chambre à costumes de M. Parlange et il n'avait pas encore atteint ma loge habituelle et celle dans laquelle je m'étais habillé. Pendant le temps que je mis à me rendre sur le devant du Théâtre rue d'Orléans, devant qui était en feu, et à revenir rue Ste Anne, cette partie du Théâtre rue Ste-Anne était en flamme. Je ne suis pas entré dans le Théâtre mais je suppose que le feu a éclaté dans la chambre de M. Larmet et dans la chambre à costume de M. Parlange du dehors.

Hier, M. Selmy a de nouveau comparu devant le juge et a fait la déposition suivante:

A personnellement comparu M. Selmy, lequel déclare: J'étais dans l'erreur quand j'ai dit avoir vu M. Albert. C'est M. Alphonse que j'ai vu dans la régie au compagnie de M. Gauthier, père, et de Mlle Mathilde. Comme M. Alphonse termine la pièce avec moi, il a y avait rien d'extraordinaire qu'il fut là.

M. Gauthier a déposé que son rôle, dans la soirée du 6, était dans la dernière scène, et que M. Dufour, son beau frère, avait quitté le théâtre longtemps avant lui.

François Gauthier a déposé que son gendre, Dufour, avait quitté le théâtre longtemps avant lui et qu'il l'avait trouvé à la maison.

Madame Clémence Dauphin a déposé ainsi:

Je demeure rue Ste-Anne No 80, en face l'entrée des artistes du théâtre d'Orléans. Je demeurai là le 6 et le 7 décembre. Je connaissance que j'ai eu du feu a été par des cris. J'ouvris immédiatement ma porte. J'entendis la femme du portier criant au feu, ainsi que le portier lui-même et deux ou trois autres personnes. Le troisième étage lampait déjà des flammes et de la fumée.